

DEL2026-143

N° 26 09 20

SPORT

Associations et Clubs sportifs

Subventions de fonctionnement

. Exercice 2026 – Attribution - Adoption

Rapporteur : Wanda MACDANIEL

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-et-un-septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 26

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Céline PROUST, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER, Sylvie RIFFELMACHER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 3

Ghislain PORET à Laurence VAUSSY, Alyssia LEBESNE à Stéphane LEBESNE, Faïza ANBAR à Kévin CROCHEMORE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Municipal du 26 mars 2019, nous avons adopté le règlement d'attribution des subventions aux associations et clubs sportifs harfleurais, définissant les critères d'attribution des subventions de fonctionnement.

Suite à la création de l'Association Amical Futsal Harfleur 2026 en juin 2026 dans le domaine sportif du Futsal, il est proposé de lui accorder une aide au démarrage.

Après étude des dossiers de demande de subvention adressés par les associations, je vous propose d'attribuer les montants de subvention repris dans le tableau ci-dessous.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

- **vote, pour l'année 2026, les subventions suivantes :**

Article	Fonction	Nom du bénéficiaire	Objet	Montant subvention 2026 Versement Unique
65748	3273	Club Omnisports Harfleurais	Aide au fonctionnement	239 €
65748	3273	Amical Futsal Harfleur	Aide au démarrage	150 €
TOTAL SUBVENTIONS ACCORDÉES				389 €

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.